

Pour le Maire et par délégation,  
Madame Stéphanie MACZUHA  
Directrice Générale des Services



**VILLE DE MARCHIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 13 Mars 2024**

<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 6 Présents : 21 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 14	L'an deux mil vingt-quatre, le treize mars à dix-neuf heures,  Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.
<u>Date de la convocation</u> <u>27-02-2024</u> <u>Date d'affichage</u> <u>27-02-2024</u>	<b>PRÉSENTS :</b> Mrs Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Régis NOTOT, Éric EGO, Pascal ROUSSEAU, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Séverine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Martine DELZENNE, Mélanie DELANNOIS Frédérique FERREIRA, Audrey VERHAEGHE, Sandrine SPARTY, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN <b>ABSENT :</b> <b>ABSENTS EXCUSÉS :</b> <b>ONT DONNÉ PROCURATION :</b> Quentin BERNARD, Mélanie DELANNOIS, Carole HURIAU, Bernard DELEMER, Frédérique FERREIRA, Serge BEAREZ <b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE :</b> Mme Audrey VERHAEGUE

**Délibération n°12/2024/LM/SM**

**Objet : Autorisation de signature d'une convention d'adhésion au service Energie Collectivités avec le SCOT du Grand Douaisis**

Dans le contexte de réchauffement climatique, de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le SCOT Grand Douaisis mène depuis plusieurs années des missions en faveur de l'amélioration du patrimoine des collectivités.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat et de sa politique « Douaisis Territoire d'Excellence Environnementale et Énergétique » (DT3E), le SCOT Grand Douaisis s'engage depuis 2011 aux côtés des communes pour développer les conditions favorables à l'amélioration de leur patrimoine à travers la stratégie patrimoine communal.

Il a ainsi créé le Service Energie Collectivités (SEC) pour permettre aux communes de développer une véritable stratégie patrimoniale visant à réduire fortement la consommation des parcs mais également à développer leur autonomie énergétique en utilisant des énergies renouvelables locales.

La commune de Marchiennes est sollicitée pour adhérer à ce service par convention pour 3 ans. La participation de la collectivité est 6 440 euros par an.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention triennale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après discussion, décide :

Envoyé en préfecture le 15/03/2024  
Reçu en préfecture le 15/03/2024  
Publié le 15 MARS 2024  
ID : 059-215903758-20240315-2024\_DM\_880-DE

**Article 1 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention triennale avec le SCOT du Grand Douaisis portant adhésion au Service Energie Collectivités

**Article 2 :** d'imputer les dépenses liées à cette adhésion sur le chapitre de nature correspondante.,

**Vote du Conseil Municipal :** Adopté à l'Unanimité  
Pour : 27 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Laurent MARTINEZ